Département de Côte-d'Or, Arrondissement de Fontaine-lès-Dijon, Commune de Ruffey-lès-Echirey

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 FÉVRIER 2021 à 18h30 (Convocation du 29 janvier 2021)

Membres présents : Mmes BERGUIGA Sihem, CIESLEWICZ Charlène, GAY Gaëlle, GEORGET Corinne, GUÉRIN Joëlle, MUTIN Nadine
MM. CHARBONNIER Nicolas, CHATEAU Ludovic, HERVIEU Guy, LE FEUNTEUN Rémi, LOUIS Cyril, PHILIPPE Gilles, WAHART Nicolas
Présidence : Mme MUTIN Nadine
Absents excusés: Mme FAVE USACH Maria-Paz a donné pouvoir à M. HERVIEU Guy
M. PACOTTE Jean-François a donné pouvoir à M. LOUIS Cyril
Absents
Secrétaire de séance : Mme GUÉRIN Joëlle

Nombre de conseillers : en exercice : 15 présents : 13 votants : 15

Suite à la covid-19 et aux gestes barrières qui doivent être respectés, le conseil municipal a eu lieu à l'Espace de Rencontre et de Loisirs.

Madame GUÉRIN Joëlle a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu du 23 novembre 2020 est approuvé par 12 voix pour et 3 abstentions (Mme GEORGET Corinne et MM. LOUIS Cyril et PACOTTE Jean-François).

Subventions à des organismes.

Suite aux courriers reçus du CIFA Mercurey, de la Maison Familiale Rurale et de la Prévention Routière pour une demande de subvention, Madame le Maire propose de verser 50 € pour le CIFA la MFR et 250 € pour la Prévention Routière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** l'attribution des subventions de l'année 2021 comme suit :

Article 6574 – Subventions communales

o CIFA de Mercurey	50,00 euros
o Maison Familiale Rurale	50,00 euros
o Prévention Routière	250,00 euros
Soit un total de	**350,00 euros**

Délégation de service public pour la structure périscolaire : proposition de prorogation d'un an.

Après avoir effectué un rappel sur les conditions de gestions de la structure périscolaire depuis sa création, Madame le Maire indique que, suite à la fusion des deux anciennes communautés de communes (Val de Norge et Plaine des Tilles), une réflexion est menée pour envisager la possibilité d'un système de gestion commun à l'ensemble des communes de la communauté de communes Norge et Tille.

Afin de laisser la possibilité à cette réflexion d'aboutir, il est proposé de proroger d'un an la délégation de service public actuelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ADOPTE** cette proposition.

Délibération budgétaire réduite – lotissement "le Pressoir"

Le budget "Lotissement le Pressoir" (budget 22001) était soumis à la TVA et devait être dissous en 2020.

Le mandat n° 4 (reversement excédent compte 6522) de 2020 a été émis par erreur avec TVA. Le titre de recette sur le budget principal a bien été pris en charge sans TVA.

Cela a généré 7 564,91 € de TVA sur le compte 44566. Il est impossible de rectifier l'erreur sans procéder à l'annulation du mandat erroné, HT et TVA (mandat n° 4) et sa réémission (montant total sans TVA).

Il est donc nécessaire de procéder à cette opération sur l'exercice 2021 et la délibération budgétaire réduite suivante doit être prise :

DÉPENSES			**RECETTES**	
			Ch. 002	7 564,87 €
Art. 6522	45 389,24 €		Art. 773	37 824,37 €
TOTAL	***45 389,24 €***		***TOTAL***	***45 389,24 €***

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions (MM. LOUIS Cyril et PACOTTE Jean-François) :

- **ACCEPTE** cette délibération budgétaire réduite,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Restructuration du cimetière d'Echirey – demande de subvention

La commune de Ruffey-lès-Echirey souhaite restructurer le cimetière d'Echirey suite aux nouvelles contraintes imposées par la réforme funéraire.

Dans un souci de respect et de sécurité face à la législation funéraire en vigueur, la municipalité a missionné le **Groupe ELABOR Service Cimetière** pour réaliser cette restructuration pour un montant de 8 080,80 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de restructuration du cimetière d'Echirey pour un montant de 8 080,80 € HT,
- **SOLLICITE** le concours du Conseil Départemental au sein de l'Appel à Projets "Village Côte-d'Or"

- **PRÉCISE** que les dépenses seront inscrites à la section de fonctionnement (chapitre 011 – Article 6041) du budget de la commune pour 2021,

- **S'ENGAGE** à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,

- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention,

- **ATTESTE** de la propriété communale du terrain

- **DÉFINIT** le plan de financement suivant :

Aide concernée		Sollicitée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
Conseil Départemental	Appel à Projet "Village Côte-d'Or"	sollicitée	8 080,80 €	60 %	4 848,48 €
TOTAL DES AIDES				60 %	4 848.48 €
Autofinancement du maître d'ouvrage				40 %	3 232,32 €

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document utile en cette affaire.

Isolation extérieure des vestiaires du foot – demande de subventions

La commune de Ruffey-lès-Echirey souhaite réaliser une isolation extérieure des vestiaires du foot, situés chemin du Basmont.

La municipalité a retenu l'entreprise POLI pour un montant de 24 249,45 € HT, afin de réaliser cette isolation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de l'isolation extérieure des vestiaires du foot montant 24 249,45 € HT,

- **SOLLICITE** le concours de la Préfecture au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) et de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

- **PRÉCISE** que les dépenses seront inscrites à la section d'investissement sur le budget de la commune pour 2021,

- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention,

- **ATTESTE** de la propriété communale du terrain

- **DÉFINIT** le plan de financement suivant :

Aide concernée		Sollicitée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
Préfecture	DSIL	Sollicitée	24 249,45 €	35 %	8 487,31 €
	DETR	Sollicitée	24 249,45 €	35 %	8 487,31 €
TOTAL DES AIDES				70 %	16 974,62 €
Autofinancement du maître d'ouvrage				30 %	7 274,83 €

➢ **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document utile en cette affaire.

Informations et questions diverses

- Le PRN (Plan de Relance Numérique) remplace le plan ENIR (École Numérique Innovante et Ruralité). La municipalité a reçu de nouvelles modalités de financement pour équiper l'école élémentaire. Le dossier est à l'étude et il doit être déposé avant le 31 mars. La subvention est actuellement de 70 % au lieu de 50 % avec un plafond de 200 000 €.

  Concernant le plan ENIR pour l'école maternelle, la municipalité est toujours en attente de la convention avec le rectorat. Le devis est arrêté et l'école maternelle pourra être équipée pour la rentrée 2021 / 2022.

- *Association Saint-Grégoire* : deux messages ont été envoyés à la Fondation du Patrimoine relatifs à une demande de bâches : une en relation avec la mairie et la Fondation du Patrimoine pour les dons et une autre pour faire connaître l'association et lui permettre de perdurer dans le temps. Madame le Maire attend un appel de la Présidente de l'association.

- Le lancement des travaux pour la restauration de la voûte de l'église a été retardé car très peu de maçons ont répondu. M. JOUFFROY, architecte du Patrimoine, spécialiste dans ce domaine et maître d'œuvre a relancé des maçons pour pouvoir avancer mais malheureusement, s'agissant d'un travail très complexe et ayant beaucoup de travail, très peu ont répondu à la relance. Tous les autres corps de métier ont répondu à l'appel d'offres.

- La municipalité a reçu la réponse du Conseil d'État : les élections sont validées et les élus peuvent poursuivre leur travail.

- Suite à la plainte déposée par M. Jean-François PACOTTE sur la modification du PLU, le Tribunal Administratif de Dijon et de Lyon ont débouté sa requête.

- La municipalité a reçu deux courriers, l'un de Maître BARBEROUSSE, avocate de Mme Marie-Cécile DESCHAMPS et l'autre de M. Jean-François PACOTTE, en son nom propre, pour un recours gracieux à propos de la délibération relative à la future ZAC.

- *Cérémonies du 19 mars et du 8 mai prochain* : la municipalité est toujours en attente de l'autorisation de la Préfecture suite à la pandémie.

- *13 et 14 juillet 2021* : la commission enfance, jeunesse, manifestations, cérémonies et vie associative et sportive s'est réunie afin de discuter des futurs projets si la crise sanitaire le

permet. Un feu d'artifice serait prévu ainsi qu'un bal. Si le 14 juillet est maintenu, la cérémonie aura lieu ainsi que le vin d'honneur. Un déjeuner champêtre serait organisé ce jour.

- Le marché nocturne de la commune aura lieu, là aussi, si la pandémie le permet, le 4 septembre 2021. Des demandes d'exposants arrivent déjà en mairie.

- La municipalité a reçu un mail d'un exposant souhaitant vendre des bières le dimanche matin lors du marché dominical. Sa demande lui a été refusée, ayant l'Âme de la terre sur la commune et cette personne a très bien compris. Il est intéressé par le marché nocturne.

- Charlène CIESLEWICZ, conseillère déléguée, a fait intervenir sur la commune 26 jeunes en BTS du CFA de Quetigny pour réaliser un projet sur le chantier derrière la médiathèque. Ce projet est prévu pour juin 2021 et il consiste en l'étude environnementale. Ils devront proposer un aménagement autour de la médiathèque en intégrant deux locaux pour le football et un peu de lumière. Plusieurs contraintes seront à respecter, telles que l'accessibilité PMR (Personne à Mobilité Réduite), l'accès pour les pompiers, la rivière du Basmont qui passe dessous… Les jeunes sont très intéressés par ce projet car il s'agit d'un projet très concret (non un exercice).

- *Aménagement le long du terrain de foot* : il a été réfléchi à la végétalisation le long de celui-ci. Il est proposé plusieurs espèces de fleurs / arbustes à planter : rosiers, graminées, plantes qui ne perdent pas leurs feuilles… Cependant, la plantation ne pourra pas se faire avant septembre 2021 pour éviter que celles-ci ne s'abîment pendant l'été suite à la sécheresse ou autre… Il est demandé aux élus de vérifier de temps en temps qu'il n'y ait pas de dégradations d'ici-là.

La séance est levée à 19h20.

Fait et délibéré à Ruffey-lès-Echirey, le 4 février 2021

Mairie de Ruffey les Echirey (Côte d'Or)

Madame le Maire,
Nadine MUTIN